



## Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Modification de la Circ.-CFB 03/1**

L'entrée en vigueur de la LPCC rend nécessaire l'adaptation de la circulaire de la Commission fédérale des banques sur l'appel au public du 28 mai 2003 (Circ.-CFB 03/1). Une adaptation de cette circulaire s'impose dans la mesure où le législateur et le Conseil fédéral ont fixé de nouvelles prescriptions en matière d'appel au public dans la LPCC et l'OPCC, notamment pour les investisseurs qualifiés.

La Commission des banques a décidé de mettre en audition le projet de Circ.-CFB 03/1 adaptée au nouveau droit.

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur les propositions contenues dans le projet de Circ.-CFB 03/1 modifiée.

Délai de réponse : **5 juin 2007**

Dépôt de la prise de position : Oren-Olivier Puder  
Secrétariat de la Commission fédérale des banques  
Autorisations/Fonds de placement  
Case postale  
CH-3001 Berne

ou

[oren-olivier.puder@ebk.admin.ch](mailto:oren-olivier.puder@ebk.admin.ch)

Questions complémentaires : Oren-Olivier Puder  
Tél. +41 31 322 07 76  
[oren-olivier.puder@ebk.admin.ch](mailto:oren-olivier.puder@ebk.admin.ch)